

Débat d'Orientations Budgétaires 2014



Débat d'Orientations Budgétaires 2014

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans les communes de plus de 3.500 habitants, et dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires au sein du Conseil Municipal.

Si les textes ne précisent pas le contenu de ce débat et que ce dernier ne présente aucun caractère décisionnel, celui-ci doit permettre aux élus :

- » d'être informés sur l'évolution de la situation financière de leur collectivité ;
- » de débattre des orientations pluriannuelles qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif ;
- » de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Compte tenu des prochaines échéances électorales, le présent rapport sera dédié principalement à l'étude de la situation financière de la commune et de l'évolution du contexte économique et budgétaire des collectivités. La dernière partie relative traditionnellement aux orientations budgétaires pour l'année à venir se concentrera exceptionnellement sur la seule évolution structurelle des dépenses et recettes de la collectivité.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires pour 2014, seront présentés :

- » le contexte économique mondial et national pour 2014 (I) ;
- » les principales mesures de la loi de finances pour 2014 (II) ;
- » une analyse de la situation financière de la collectivité (III) ;
- » les orientations budgétaires pour l'exercice à venir (IV).

A

Vers une accélération de la croissance



1. La croissance mondiale et européenne

La croissance mondiale s'est tassée autour de 3 % en 2013 en raison essentiellement de la contraction des économies émergentes.

L'année écoulée a, en effet, été marquée par un revirement du régime économique mondial avec la reprise de la croissance des pays avancés au détriment des économies en développement qui, en contexte crise, avaient su profiter d'un accroissement de leur demande extérieure.

Cette embellie devrait se poursuivre en 2014 avec une croissance mondiale s'établissant autour 3,4 % tirée de nouveau par les économies les plus développées.



La zone euro, qui a également bénéficié de ce changement de régime en 2013, devrait voir la reprise de la croissance se confirmer en 2014, avec une hausse du PIB de 1,1 %, et connaître une accélération plus franche en 2015.

2. La croissance nationale

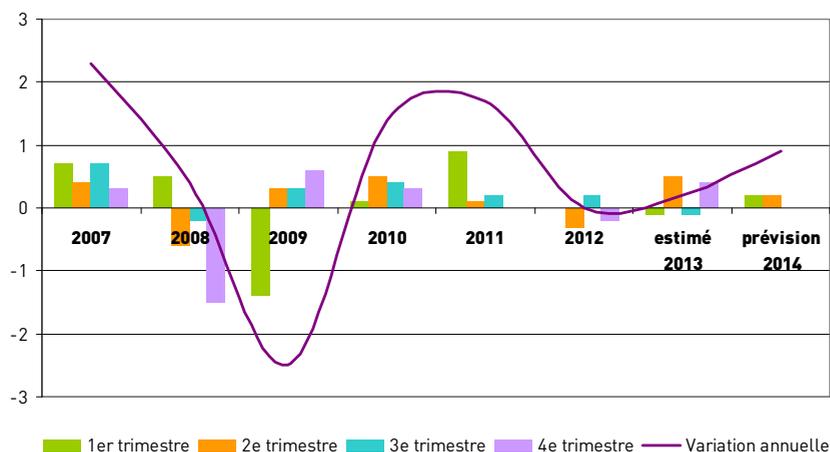
Déjouant les prévisions les plus pessimistes des économistes, la France ne devrait finalement pas être en récession en 2013.

La croissance française devrait s'établir à 0,2 % sur l'année écoulée contre -0,1% attendu initialement. C'est surtout le rebond de l'activité depuis le 2^e trimestre qui permet d'entrevoir une poursuite de la reprise économique en 2014, sous l'effet notamment du desserrement des contraintes budgétaires des principaux partenaires économiques et du report des objectifs européens de réduction des déficits publics.

L'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) conjecture même une prévision de croissance de +1,3 % en 2014.

Le Gouvernement préfère quant à lui rester prudent et table sur une évolution du PIB de 0,9 %, selon l'hypothèse retenue dans le projet de loi de finances pour 2014. La reprise pourrait, en effet, piétiner en cas de résurgence des risques liés aux dettes souveraines.

Croissance de PIB en France (en %)



B

L'inflation sous contrôle

1. L'inflation des ménages

Tirée à la baisse par le repli des prix de l'énergie et des télécommunications, l'inflation française devrait s'établir à moins de 1 % en 2013.



Pour 2014, le scénario devrait rester inchangé. En effet, toujours disposée à soutenir la relance économique, la Banque Centrale Européenne a décidé le 5 décembre dernier de ne pas relever son principal taux directeur.

Cette politique monétaire devrait continuer de contenir l'inflation à un niveau historiquement bas. La BCE s'attend ainsi, pour la zone euro à une hausse des prix limitée à + 1,1 % en 2014, après + 1,4 % en 2013.

En France, si l'on devrait assister à une légère accélération de l'inflation sous-jacente avec le redressement de la demande et la baisse attendue de l'euro, la faible croissance des prix de l'énergie devrait contenir l'inflation à + 1,3 %, à un niveau légèrement supérieur à 2013.

2. L'indice des prix des dépenses communales

Les communes, qui n'ont pas les mêmes postes de dépenses que les ménages, supportent généralement une inflation plus lourde.

Ainsi, entre 1999 et 2012, ces collectivités ont dû supporter une progression de leurs dépenses, hors charges financières et hors évolution de leurs services, de 2,7 % contre 1,7 % pour l'inflation des ménages (hors tabac).

Si cet écart d'un point devait se confirmer en 2013, il est possible de présager une inflation communale hors dépenses financières d'environ 2 % en 2014.

Avec une progression des dépenses courantes plus dynamiques que l'évolution des recettes, les communes vont donc connaître une tension supplémentaire sur leur budget cette année. Les années électorales n'étant guère propices à une augmentation de la fiscalité locale, les municipalités vont devoir encore envisager de nouvelles pistes d'économies pour boucler leur budget.



Évolution de l'inflation annuelle moyenne (en %)



C

Une consommation toujours atone

1. La confiance des ménages



La volonté de croire à une sortie de crise et à un recul imminent du chômage se traduit depuis quelques mois par un retournement plutôt favorable de l'indice de confiance des ménages.

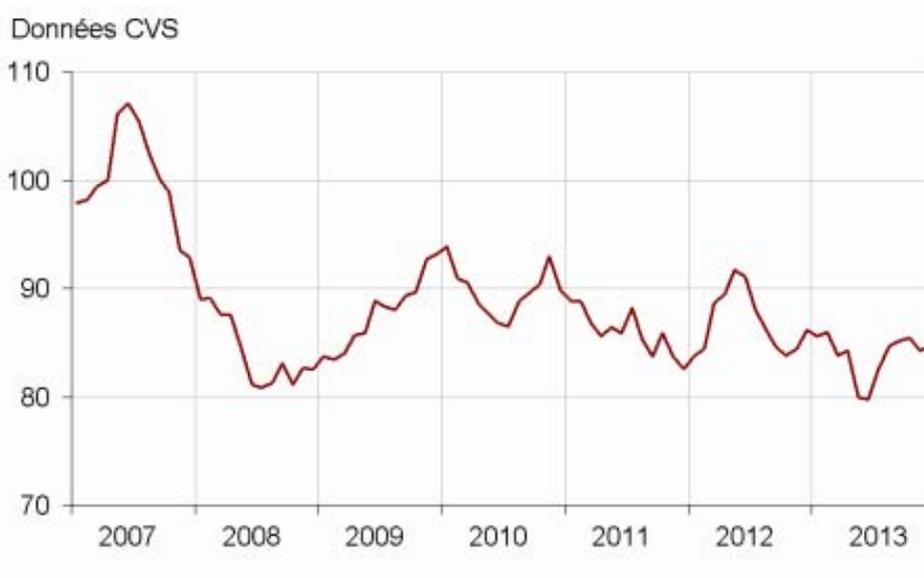
Si cet indice devrait continuer de progresser en 2014, il pourrait toujours rester inférieur à sa moyenne sur le long terme, pénalisé par l'inquiétude exprimée par les ménages sur les perspectives d'évolution de leur situation financière et par leur frilosité à réaliser des achats importants au regard des nouveaux prélèvements obligatoires.



Dans les faits, les économistes s'accordent à penser que le marché du travail ne devrait guère s'améliorer en 2014, mais qu'il devrait au mieux se stabiliser.

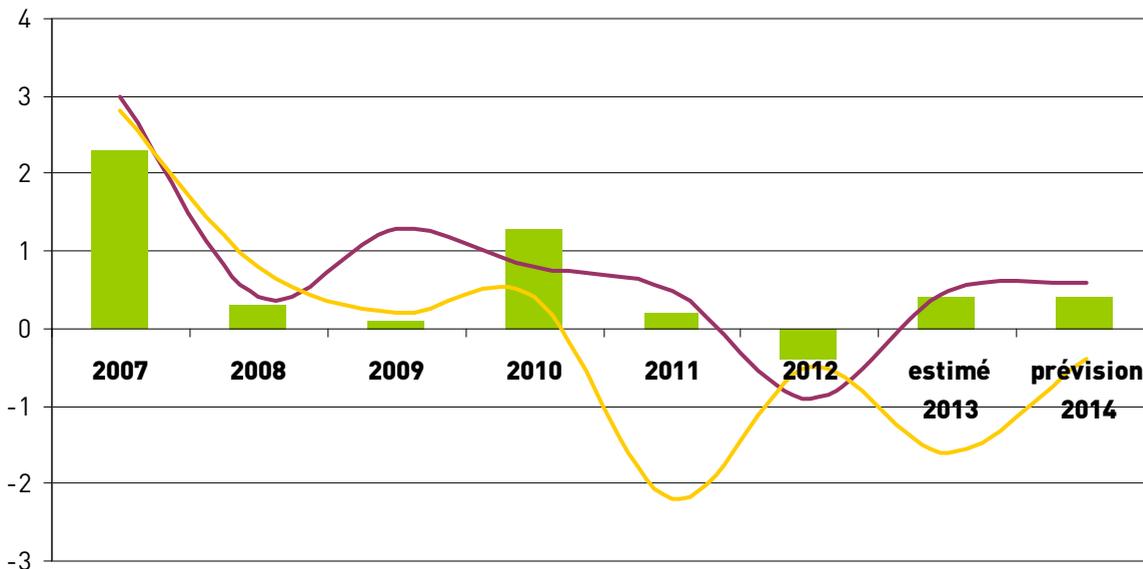
Le taux de chômage pourrait ainsi s'établir à 11 %, après 10,9 % en 2013. La stabilisation interviendrait principalement à compter du second semestre 2014 avec un premier déclin à 10,7 % au premier semestre 2015.

Indice synthétique de confiance des ménages



Source : Insee.fr

Évolution de la consommation des ménages (en%)



■ Consommation des ménages — Pouvoir d'achat des ménages — Pouvoir d'achat ressenti

2. L'évolution de la consommation

Pour la quatrième année consécutive, le pouvoir d'achat ressenti des ménages devrait continuer de reculer.

La progression limitée des revenus, la situation dégradée du marché du travail, l'augmentation des dépenses de logement et la hausse de la fiscalité concourent à accentuer les difficultés financières des ménages les moins aisés.

La consommation devrait donc rester atone en 2014. Certains économistes conjecturent même une modification en profondeur des comportements de consommation devenus naturellement plus économes.

La crise économique a, en effet, contraint, pendant cinq ans, de nombreux consommateurs à adopter, de gré ou de force, de nouvelles habitudes de consommation qui pourraient spontanément se pérenniser.



D

La reprise de l'investissement productif



1. L'investissement des entreprises

Avec l'amélioration des perspectives économiques, l'investissement en capital a tendance à se rétablir et devrait repartir significativement en 2014.

Pendant la période de crise, en raison de l'impossibilité d'écouler leur stock, les entreprises avaient différé le renouvellement de leur équipement. Avec le redémarrage de l'économie et une demande plus soutenue, les entreprises doivent se remettre à produire et reconstituer rapidement leurs capacités de production.

La baisse des taux d'emprunt et la mise en œuvre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi devraient également jouer un rôle déterminant dans le redressement de l'investissement productif.



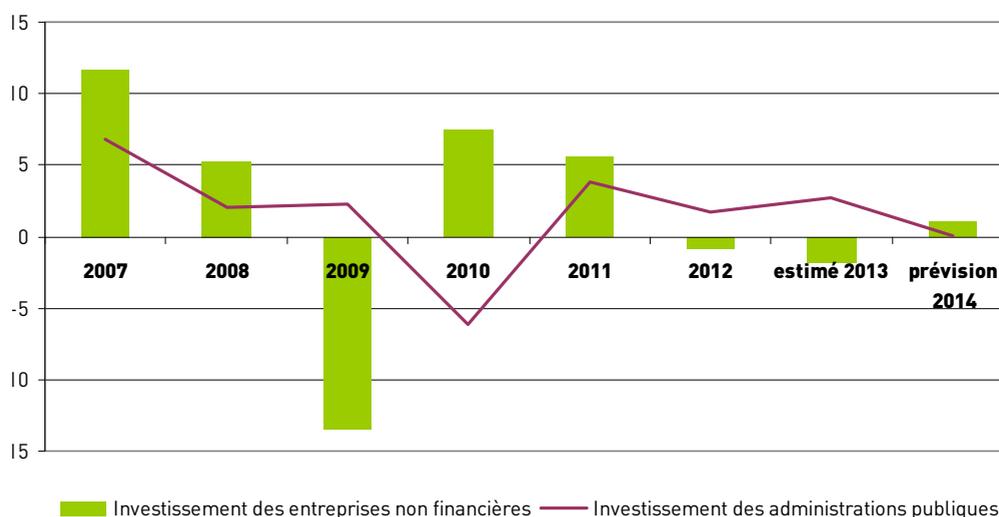
2. L'investissement des collectivités

Malgré la baisse de leur épargne brute, les communes ont continué d'investir en 2013.

La progression des investissements publics locaux est toutefois restée limitée par choix des collectivités de recourir prioritairement au financement sur fonds propres. Cette réorientation des modes de financement s'explique principalement par la volonté des maires de ne pas obérer davantage les capacités financières de leur collectivité et constitue également une réaction au désengagement des banques constaté sur les exercices précédents.

L'investissement public devrait rester limité, voire se contracter en 2014, en raison des élections municipales et des délais de renouvellement des exécutifs intercommunaux, les intercommunalités ayant, avec les transferts successifs de compétences et l'« intercommunalisation » du territoire national, une part de plus en plus prépondérante dans les investissements locaux.

Évolution de l'investissement (en%)



E

Un desserrement du crédit

Avec le redressement de l'économie, la création de nouvelles agences de financement et les prêts massifs de la Banque Centrale Européenne aux banques, l'accès au financement tend peu à peu à se débloquer, avec un redémarrage plus poussif pour les ménages et les entreprises.

1. Les ménages et entreprises

Les ménages continuent de profiter de taux de crédit particulièrement faibles, qui après être repartis à la hausse en cours d'année, s'orientent de nouveau à la baisse.

Cette évolution s'explique principalement par la faiblesse des taux d'intérêts souverains servant de référence au calcul des taux de crédit. Toutefois, si les conditions d'emprunt restent favorables, les critères d'octroi demeurent toujours dissuasifs (10 % d'apport) et discriminants (CDI obligatoire) rendant l'accès au crédit difficile jusque dans les classes moyennes.

Les entreprises continuent également de rencontrer des difficultés d'accès à l'emprunt, en dépit de la période de redémarrage de l'activité et de l'impérieuse nécessité de renouveler les équipements de production. À la différence des ménages, les entreprises bénéficient toutefois de nouvelles sources de financement avec, par exemple, l'entrée en vigueur de l'« euro-croissance », nouveau support de placement sécurisé au sein des assurances-vie, chargé de capter l'épargne des ménages au profit de l'économie.

2. Les collectivités

Les collectivités, qui avaient rencontré des difficultés à emprunter ces trois dernières années avec la disparition d'acteurs bancaires historiques, devraient profiter d'une situation plus normalisée en 2014.

Le Gouvernement a, en effet, donné naissance à de nouvelles sources et véhicules de financement avec la Société de Financement Local et l'Agence Locale de Financement.

C'est surtout cette dernière qui devrait modifier en profondeur les modes de financement des collectivités en proposant des prêts à des taux plus avantageux que ceux du marché, y compris, le cas échéant, en période d'assèchement du crédit.

Cette agence de financement, appelée Agence France Locale, empruntera directement sur les marchés financiers au profit de ses adhérents, entrés au capital de l'agence sur la base d'une notation inspirée du modèle employé par les banques.

Les principaux indicateurs macro-économiques

Indicateurs	2013	2014
PIB en volume en France	+0,2 %	+0,9 %
PIB en volume en Zone Euro	-0,4 %	+1,1 %
Prix à la consommation en France	+0,9 %	+1,3 %
Inflation des communes	+1,6 %	+2 %
Dépense de conso des administrations	+1,7 %	+1,2 %



Prise dans le prolongement du Pacte de confiance et de responsabilité conclu le 16 juillet 2013 entre l'État et les collectivités territoriales, la loi de finances pour 2014 entend associer davantage les collectivités à la réduction du déficit public et au retour à l'équilibre du budget national. Elle intègre donc, pour la première fois, une baisse des dotations versées aux collectivités.

En contrepartie de cet effort supplémentaire, la loi de finances prend en compte de nombreuses revendications locales figurant également dans le Pacte de confiance comme :

- le renforcement des dispositifs de péréquation verticale et horizontale,
- la limitation du flux de normes et l'allègement des procédures réglementaires,
- l'accompagnement dans l'accès au crédit et dans le traitement des emprunts structurés,
- l'engagement de la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation.

A

L'évolution des concours financiers

Gelée depuis 2011, l'enveloppe normée des concours de l'État aux collectivités reculera de 1,5 milliard d'euros en 2014. Cette réfaction devrait être reconduite en 2015 à partir de l'enveloppe 2014, soit une diminution à terme de 6,2 % de l'enveloppe normée.

Conformément à la proposition du Comité des Finances Locales, l'effort d'économie sera porté à hauteur de 588 millions d'euros soit 39,2 % par les communes, contre 16,8 % pour les intercommunalités, 32 % pour les départements et 12 % pour les régions.

Représentant près de 40 % des transferts financiers de l'État, c'est la dotation globale de fonctionnement qui supportera principalement la diminution de l'enveloppe normée (-1,4 milliard d'euros).



1. La dotation globale de fonctionnement

a. Pour l'ensemble des communes

Pour tenir compte du souhait des collectivités d'un approfondissement des mécanismes de péréquation, les dotations de solidarité (rurale et urbaine) et les dotations nationales de péréquation progresseront respectivement de + 4 % et + 1,3 % en 2014.

Comme chaque année, la progression des dotations de péréquation sera financée par un prélèvement sur le complément de garantie et la compensation « part salaires » de la dotation forfaitaire.

La répartition de la minoration entre ces deux composantes sera déterminée par le Comité des Finances Locales lors de sa prochaine réunion du mois de février. Il est toutefois possible d'augurer que le complément de garantie reculera de 0 à 6 %, comme en 2013, en fonction du potentiel fiscal de chaque commune.

Au final, c'est la dotation forfaitaire qui devra absorber l'effort d'économie de 588 millions d'euros propre au bloc communal.

Si les communes continueront de bénéficier de l'ajustement de la dotation forfaitaire en fonction de leur évolution démographique, elles supporteront parallèlement un prélèvement sur cette dotation correspondant à 0,74 % de leurs recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2011.

Évolution probable des composantes de la DGF pour 2014

2014

Dotation forfaitaire des communes	
Dotation de base	0 %
+ Dotation superficière	0 %
+ Complément de garantie	de -6 % à 0 %
- Contribution au redressement des finances publiques	0,74 % RRF 2012
Dotation de solidarité rurale	+4 % en moyenne
Dotation nationale de péréquation	+1,3 %

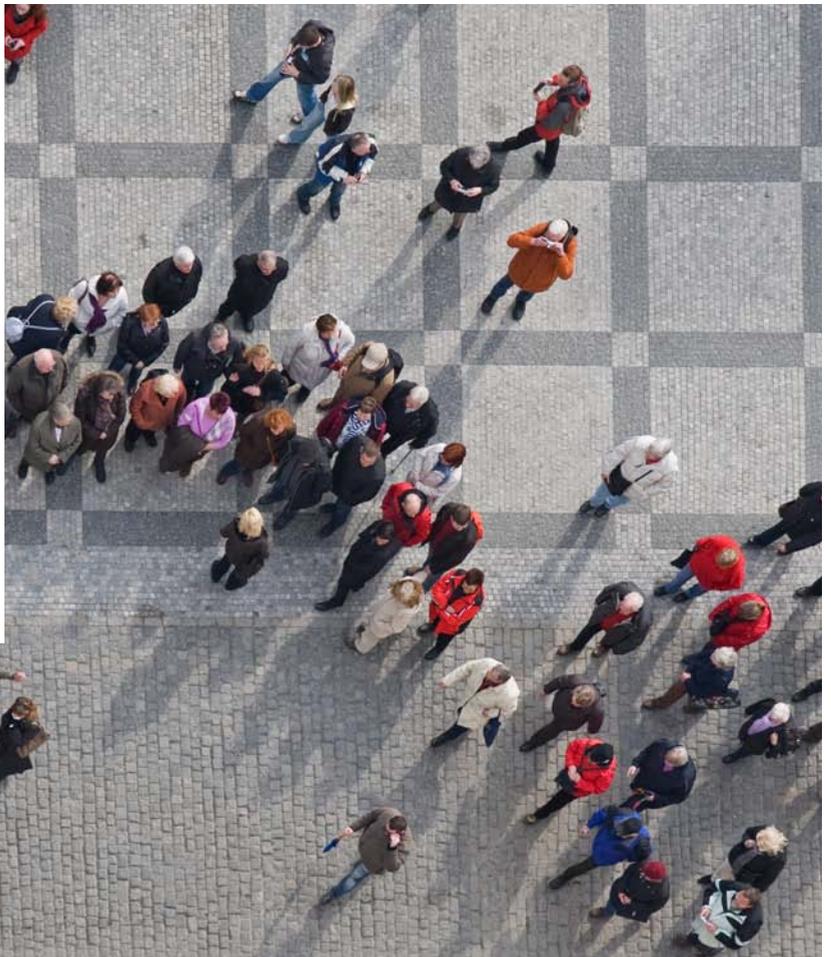
b. Pour la ville d'Essey-lès-Nancy

La dotation globale de fonctionnement 2014 est déterminée à partir de la population calculée en 2011 avec les données recueillies lors du recensement de 2010. Or, selon l'Insee la population municipale s'établissait en 2011 à 8.505 habitants contre 8.504 habitants comptabilisés lors du recensement de 2010, soit 8.678 habitants avec la population comptée à part.

Cette évaluation purement fictive de la population reste éloignée de la démographie réelle de la collectivité qui compte chaque année près de 100 nouveaux habitants. Ce décalage, évalué à plus de 300 habitants, entre la démographie réelle et la démographie théorique se traduit par une insuffisance de dotations que la collectivité doit systématiquement compenser.

S'agissant de la contribution au redressement des finances publiques, celle-ci devrait s'établir à environ 38.000 € selon les méthodes de calcul proposées par la loi de finances.

Au final, avec la faible progression du nombre d'habitants retenue par l'Insee, la dotation globale de fonctionnement devrait reculer de 44.000 € en 2014.



A

L'évolution des concours financiers

(suite)

Évolution de la dotation globale de fonctionnement

	2009	2010	2011	2012	2013	Prévisionnel 2014
Population retenue	7.473	7.662	7.985	8.308	8.639	8.678
Dotation forfaitaire des communes	1.088.884 €	981.088 €	999.324 €	1.018.637 €	1.039.813 €	993.380 €
Dotation de base	821.409 €	718.918 €	752.773 €	786.768 €	821.745 €	825.875 €
Dotation superficière	1.845 €	1.853 €	1.853 €	1.853 €	1.853 €	1.853 €
Dotation de garantie	265.630 €	260.317 €	244.698 €	230.016 €	216.215 €	203.242 €
Contribution au redressement des finances publiques	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- 37.590 €
Dotation de solidarité rurale	58.654 €	59.873 €	63.512 €	65.566 €	73.460 €	76.580 €
Dotation nationale de péréquation	30.206 €	0 €	0 €	9.798 €	11.758 €	11.911 €
TOTAL	1.177.744 €	1.040.961 €	1.062.836 €	1.094.001 €	1.125.031 €	1.081.871 €

2. L'évolution des autres concours financiers



	2014
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	- 6,4 %
Dotation élu local	0 %
Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DUCS - TP)	- 14,6 %
Compensations d'exonérations	- 3,2 %
Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)	+ 2 %
Produits des amendes de police	- 1,1 %
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	0 %
Dotation générale de décentralisation (DGD)	0 %
Subventions diverses	- 6 %

B

L'évolution des recettes fiscales

La loi de finances pour 2014 fixe à + 0,9 % le taux de revalorisation des valeurs locatives cadastrales servant d'assiette au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Cette évolution correspond à l'inflation subie par les ménages en 2013 et rompt avec le mécanisme d'indexation automatique des valeurs locatives sur le niveau d'inflation escompté.

Selon l'ancien système, la révision des valeurs locatives se serait établie à + 1,3 % en 2014 (inflation attendue). Le nouveau mode de calcul établi par le législateur tend donc à préserver le pouvoir d'achat des ménages.



Résidences avenue du Général Leclerc



Résidences
Meurthe-et-Moselle
Habitat / square
Hayotte

C

Les autres mesures de la loi de finances



1. Le renforcement du FPIC

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, chargé de redistribuer aux communes les moins bien dotées une partie des ressources des communes les plus favorisées, continuera de progresser en 2014.

De 360 millions d'euros en 2013, le FPIC s'élèvera à 570 millions d'euros en 2014.

L'intercommunalité étant considérée comme l'échelon de référence pour la répartition du FPIC, la ville d'Essey-lès-Nancy ne peut malheureusement y prétendre et ce, d'autant moins, que la Communauté Urbaine du Grand Nancy demeure, en raison de son potentiel financier, contributrice à ce fonds.

**Essey-lès-Nancy
au sein de la
Communauté urbaine
du Grand Nancy**



2. Le relèvement de la TVA et du FCTVA

Dans le cadre de son pacte de compétitivité, le Gouvernement avait défini, dans la loi de finances rectificative pour 2012, un nouveau dispositif de relèvement de la TVA, pour financer les 20 milliards d'euros de baisse de charges des entreprises.

Cette mesure, qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2014, prévoyait :

- un abaissement à 5 % du taux à 5,5 %,
- un relèvement du taux réduit à 10 % au lieu de 7 %,
- un relèvement du taux normal à 20 % au lieu de 19,6 %.

La loi de finances pour 2014 apporte quelques correctifs au dispositif initialement envisagé et supprime, plus particulièrement, l'abaissement envisagé à 5 % du taux réduit à 5,5 % pour compenser la perte de recettes provenant du basculement de plusieurs secteurs d'activité dans le champ du taux réduit de TVA.

Pour limiter l'impact sur les finances locales de ces relèvements, la loi de finances prévoit en contrepartie la revalorisation à 15,761 % du taux de compensation forfaitaire de la TVA (contre 15,482 % actuellement).

Ce nouveau taux de compensation s'appliquera aux dépenses d'investissement réalisées par les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2014 et constituera réellement une charge pour l'État à partir de 2015, le reversement de TVA intervenant principalement l'année suivant la réalisation des investissements.



3. L'accompagnement financier de la réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires sera généralisée à toutes les communes à la rentrée 2014.

Les collectivités qui avaient expérimenté le dispositif en 2013 avaient bénéficié d'un accompagnement financier de l'État prenant la forme d'un fonds d'amorçage de 250 millions d'euros.

Un amendement à la loi de finances pour 2014 prévoit de reconduire ce fonds pendant un an en l'étendant, par ailleurs, à toutes les communes de France.



4. L'abrogation du jour de carence

La loi de finances pour 2014 supprime le jour de carence instauré dans la fonction publique en raison de son inefficacité à réduire l'absentéisme de courte durée.

Cette mesure était également demandée par les syndicats pour compenser le gel de l'indice de la fonction publique territoriale renouvelé au minimum pour cette nouvelle année.

En contrepartie, le Gouvernement prévoit de nouvelles mesures de lutte contre l'absentéisme avec notamment la généralisation du contrôle du bien fondé des arrêts pour maladie par les caisses primaires d'assurance maladie.

La suppression du jour de carence ne devrait impacter que de 40 millions d'euros la masse salariale de la fonction publique territoriale.

A

Les grands équilibres à la fin 2013

Pour la deuxième année consécutive, la ville d'Essey-lès-Nancy présente une épargne nette positive en forte progression (267 K€ contre 88 K€ en 2013).

Elle est le résultat de la mobilisation de l'ensemble des services sur la rationalisation des dépenses de gestion, dont l'évolution a pu être contenue à + 1,8 % contre un taux de + 2,4 % envisagé dans le BP initial.

Avec la progression simultanée des recettes de gestion de + 5,3 %, la ville semble avoir réussi à mettre un terme à l'évolution divergente de ses

produits et de ses charges (« effet ciseaux ») et à réduire sa dépendance aux dotations de l'État.

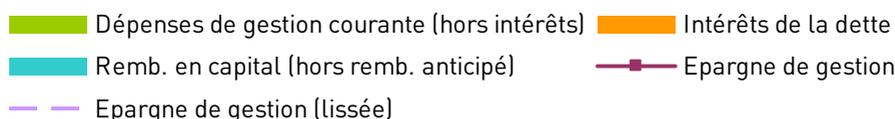
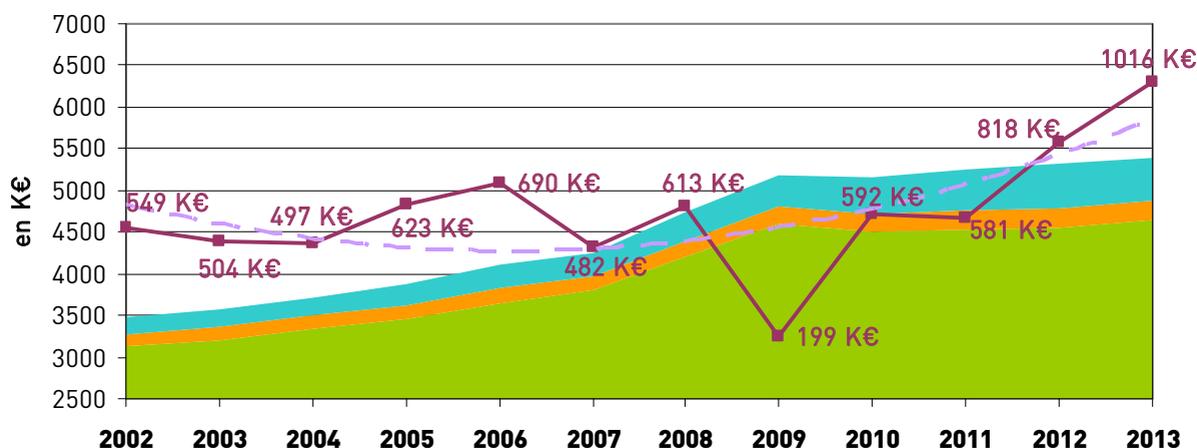
Il convient, par ailleurs, de noter que le résultat de l'exercice 2013 a été une nouvelle fois réalisé sans mobilisation de la provision pour risques et charges de fonctionnement courant, affichée en reprise pour plus de 200.000 € au budget primitif. La ville réussit donc à préserver une épargne de 732.000 €, constituée sur plusieurs années, qui pourra être mobilisée, le cas échéant, pour le financement d'opérations lors de la prochaine mandature.

L'évolution des grands équilibres budgétaires présentés dans le graphique ci-dessous montre :

- une stabilisation de nos dépenses de gestion depuis 2009 avec un taux de réalisation budgétaire compris entre 90 et 100% chaque année,
- une forte progression des recettes (+ 23%),
- une augmentation significative de l'ensemble de nos épargnes.

La situation financière de la collectivité est saine et stabilisée depuis 4 ans et affiche des taux d'épargne très satisfaisants. Les difficultés financières rencontrées en 2009, après la perte de près de 300.00€ de dotation de l'État sont maintenant clairement derrière nous.

Formation et évolution de l'épargne de gestion



Résultat prévisionnel 2013

Chap.	BP	Prévu	Réalisé prévisionnel	
			En euros	En %
Dépenses réelles de fonctionnement	5 726 842 €	5 832 804 €	5 196 732 €	89%
011 Charges à caractère général	1 105 753 €	1 131 492 €	1 018 193 €	90%
012 Charges de personnel	3 046 210 €	3 083 010 €	3 075 084 €	100%
014 Atténuations de produits	- €	895 €	895 €	100%
022 Dépenses imprévues	2 715 €	2 715 €		0%
65 Autres charges de gestion courante	536 139 €	553 847 €	544 474 €	98%
66 Charges financières	280 744 €	278 744 €	235 643 €	85%
67 Charges exceptionnelles	213 441 €	248 947 €	142 481 €	57%
042 Opérations d'ordre	202 278 €	180 954 €	179 962 €	99%
023 Virement à la section d'investissement	339 561 €	352 199 €		0%
Recettes réelles de fonctionnement	5 726 842 €	5 832 805 €	5 798 575 €	99%
002 Excédent de fonctionnement reporté				
013 Atténuations de charges	23 100 €	30 132 €	47 184 €	157%
70 Produits des services	266 480 €	283 269 €	275 247 €	97%
73 Impôts et taxes	3 484 350 €	3 484 693 €	3 541 096 €	102%
74 Dotations et participations	1 461 404 €	1 535 570 €	1 568 040 €	102%
75 Produits du domaine	195 650 €	202 488 €	228 296 €	113%
77 Produits exceptionnels	50 137 €	50 933 €	94 733 €	186%
78 Reprise sur provision	201 721 €	201 721 €	- €	0%
042 Opérations d'ordre	44 000 €	44 000 €	43 979 €	100%
Dépenses réelles d'investissement	2 314 853 €	2 381 116 €	1 251 064 €	53%
001 Déficit d'investissement reporté	870 376 €	870 376 €		0%
13 Subventions d'équipement	- €	- €	- €	
16 Emprunts	496 324 €	498 324 €	496 275 €	100%
20 Immobilisations incorporelles	6 245 €	13 645 €	11 890 €	87%
204 Subventions d'équipement versées	16 069 €	12 569 €	10 509 €	84%
21 Immobilisations corporelles	353 043 €	410 730 €	346 814 €	84%
27 Dépôts et cautionnement versés	500 €	500 €	- €	0%
92 Réhabilitation de l'école de Mouzimpré (AP/CP)	718 €	718 €	718 €	100%
97 Réhabilitation de la salle des fêtes Maringer (AP/CP)	10 874 €	13 550 €	3 607 €	27%
99 Création d'une épicerie solidaire	94 339 €	94 339 €	56 315 €	60%
040 Opérations d'ordre	44 000 €	44 000 €	43 979 €	100%
041 Opérations d'ordre	422 365 €	422 365 €	280 957 €	67%
Recettes réelles d'investissement	2 314 853 €	2 381 116 €	1 464 531 €	62%
001 Excédent d'investissement reporté				
021 Virement de la section de fonctionnement	339 561 €	352 199 €		0%
024 Cessions	154 500 €	154 500 €		0%
040 Opérations d'ordre	202 278 €	180 954 €	179 962 €	99%
041 Opérations d'ordre	422 365 €	422 365 €	280 957 €	67%
10 Dotations et réserves	707 196 €	707 196 €	493 664 €	70%
13 Subventions d'investissement	21 800 €	23 504 €	34 942 €	149%
16 Emprunts	400 000 €	441 890 €	442 590 €	100%
27 Autres immobilisations	- €	- €	- €	
92 Réhabilitation de l'école de Mouzimpré (AP/CP)	22 416 €	22 416 €	22 416 €	100%
97 Réhabilitation de la salle des fêtes Maringer (AP/CP)	19 738 €	19 738 €	- €	0%
99 Création d'une épicerie solidaire	25 000 €	56 355 €	10 000 €	18%
Recettes réelles de fonctionnement	5 682 842 €	5 788 805 €	5 754 596 €	
Résultat reporté	- €	- €	- €	
Recettes exceptionnelles de fonctionnement	251 858 €	252 654 €	94 733 €	
Recettes de gestion	5 430 984 €	5 536 151 €	5 659 863 €	
Dépenses réelles de fonctionnement	5 182 288 €	5 296 041 €	5 015 875 €	
Intérêts de la dette	280 744 €	278 744 €	235 643 €	
Dépenses exceptionnelles de fonctionnement	213 441 €	248 947 €	142 481 €	
Dépenses de gestion	4 688 103 €	4 768 350 €	4 637 751 €	
Epargne de gestion	742 882 €	767 801 €	1 022 113 €	
Epargne brute	462 137 €	489 057 €	786 470 €	
Amortissement du capital de la dette	496 324 €	498 324 €	496 275 €	
Epargne nette	- 34 187 €	- 9 267 €	290 195 €	

B

L'évolution de la section de fonctionnement

1. La progression des dépenses de fonctionnement



Le stade municipal endommagé par les inondations

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de près de 3 % en 2013, en raison, principalement, du règlement de charges à caractère exceptionnel ou conjoncturel.

Les inondations des 21 et 22 mai 2012 ont, ainsi, conduit la collectivité à s'acquitter de près de 30.000 € de dépenses de réparation, avec la ré-

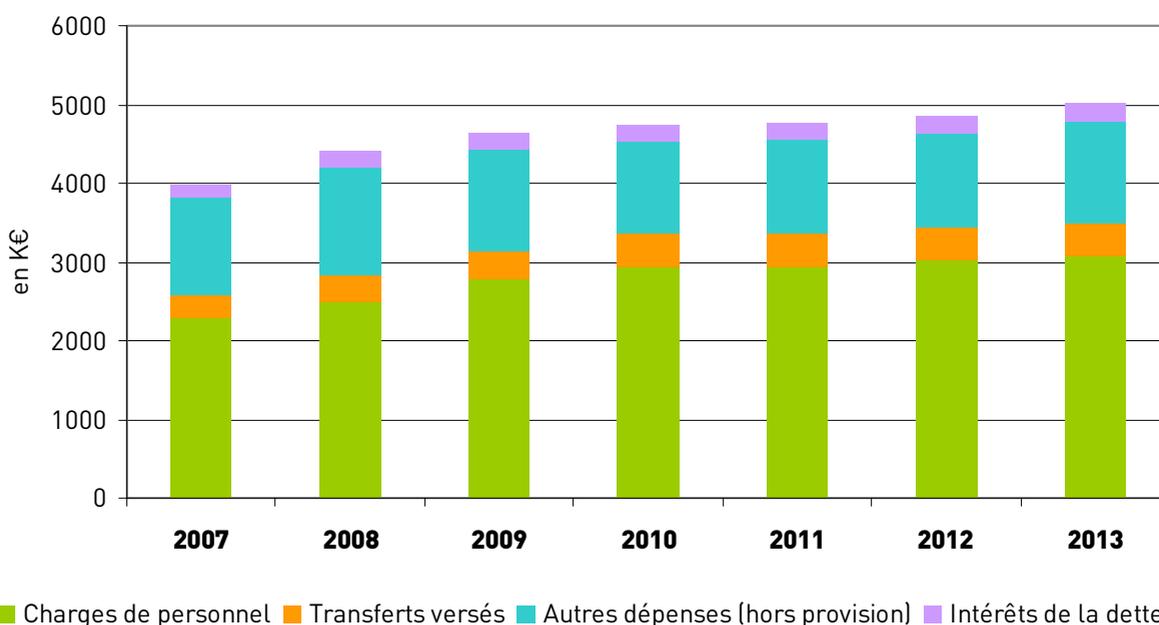
fection d'allées, de clôtures et de fondations d'équipements municipaux (parvis de l'église, terrain de sport...), hors dépenses imputées par ailleurs en section d'investissement.

Dans le même ordre d'idée, l'exercice passé a été marqué par le règlement de l'assurance dommages-ouvrage de l'opération de réhabilitation de la salle Maringer pour 13.000 €. Non imputable en section d'investissement bien que relatif à une opération d'équipement, cette dépense fait l'objet en contrepartie d'un étalement comptable (opération d'ordre).

L'issue défavorable de plusieurs contentieux a, quant à lui, amené la ville à procéder à des décharges de taxe locale sur la publicité extérieure pour près de 70.000 € (contre 129.000 € inscrits au budget) et à régulariser des cotisations de retraite d'élu pour plus de 10.000 €, venant s'ajouter à la régularisation d'un dossier de validation de services du même montant.

Ces seules dépenses représentent ainsi près de 85 % de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement constatées entre les exercices 2012 et 2013.

Évolution des dépenses de fonctionnement

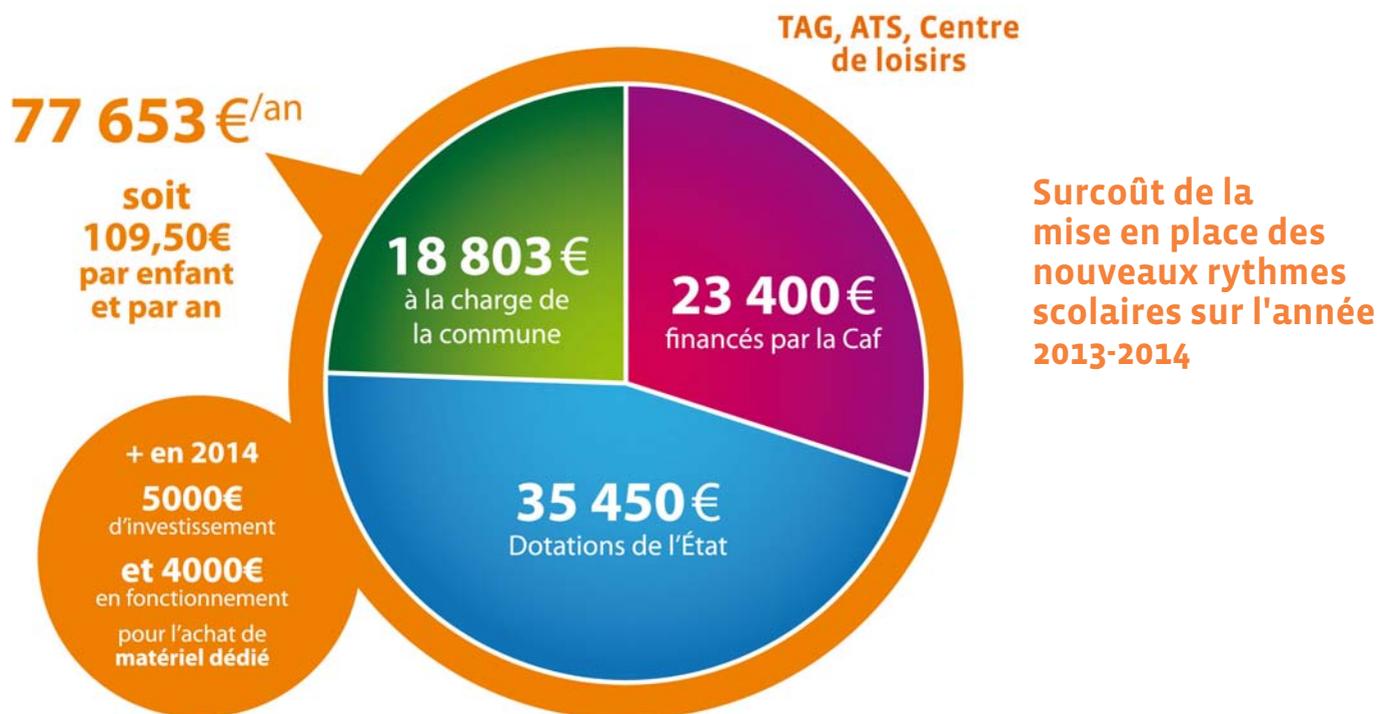


Au-delà de ces dépenses exceptionnelles, l'exercice 2013 a été caractérisé par la déclinaison, à compter du mois de septembre, de la réforme des rythmes scolaires avec le passage à 4,5 jours d'école hebdomadaire et par l'organisation d'activités périscolaires supplémentaires les après-midis. Bien que nécessitant des besoins complémentaires en matériel et fournitures d'animation, ces Temps d'Activités Gratuits (Tag) ont surtout impacté la masse salariale.

Le graphique suivant détaille le surcoût prévisionnel pour la collectivité de septembre 2013 à septembre 2014.

Pour limiter l'impact de l'évolution des charges de gestion courante, de nouvelles économies ont été engagées.

Ainsi, suite à l'attribution en 2013 de nouveaux marchés d'impression et de régie publicitaire, la ville économisera, à périmètre et qualité de prestations comparables, près de 5.000 € par an sur ses charges de gestion. L'optimisation opérée par le service des finances des taxes foncières et des taxes d'enlèvement des ordures ménagères acquittées par la collectivité devrait permettre de préserver 6.600 € par an sur le



S'agissant des dépenses d'exploitation, ce sont les dépenses d'énergie qui ont, malgré les efforts déployés pour en assurer la maîtrise, le plus fortement progressé en 2013 avec le prolongement exceptionnel de la saison hivernale. Le même constat peut d'ailleurs être opéré pour les dépenses d'astreintes hivernales qui font toutefois l'objet d'une indemnisation de la communauté urbaine.

En revanche, avec la mise en place de récupérateurs d'eau pluviale sur les derniers exercices, les dépenses d'eau ont une nouvelle fois reculé, nonobstant la revalorisation annuelle de 20 % du prix de l'eau imposée aux collectivités par la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

budget communal. Quant aux ressources humaines, la réorganisation du service en charge de l'entretien des bâtiments va permettre d'économiser 13.500 € par an sur l'enveloppe budgétaire de remplacement.

Les charges de personnel ont progressé, hors recettes perçues en compensation, de près de 1,8 % sur l'année écoulée sous l'effet :

- de l'augmentation des cotisations patronales de retraite (+ 22.000 €),
- du règlement d'une dépense exceptionnelle de validation de services (+ 10.000 €),
- du recrutement de trois agents en contrats aidés (+ 18.000 €),
- de la réforme des rythmes scolaires (+ 27.000 €), cf graphique précédent.

B

L'évolution de la section de fonctionnement

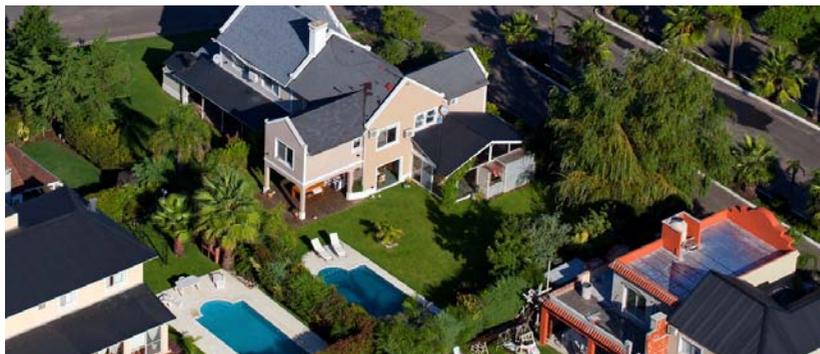
(suite)

2. L'évolution des ressources

La ville a continué, en 2013, de se mobiliser sur l'optimisation de ses recettes de fonctionnement.

En matière de contributions directes, la collectivité a bénéficié d'une progression de 11,26 % des produits des impôts ménages (taxes foncières et taxe d'habitation). Si cette évolution provient pour l'essentiel de la progression des taux de 8,2 %, elle témoigne surtout du dynamisme démographique de la ville, qui a profité fiscalement de la livraison de 80 logements en 2012.

S'agissant plus particulièrement la mission d'optimisation des bases fiscales, les services municipaux ont procédé au lancement de la première campagne de vérification des caractéristiques fiscales des locaux d'habitation, en portant une attention particulière sur les éléments de confort et les adjonctions de bâtiments.



La fiscalité indirecte a profité, quant à elle, comme les exercices antérieurs, du dynamisme de la taxe locale sur la publicité extérieure et de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le dispositif de progressivité tarifaire et les contrôles opérés par les agents municipaux ont ainsi permis de faire progresser la taxe sur la publicité d'environ 40.000 €. Toutefois, les décisions du Conseil d'État et du Conseil Constitutionnel intervenues dans le courant de l'année ont conduit plusieurs enseignes à solliciter des remboursements partiels ou des remises intégrales de taxes perçues avant 2011.

Les recettes de la taxe sur la consommation finale d'électricité ont progressé, à coefficient identique d'imposition, de 20.000 € entre les deux exercices. Cette évolution est le résultat d'une augmentation de la consommation en énergie des ménages et d'une entrée en vigueur progressive des revalorisations de coefficient, qui ne peuvent intervenir qu'au fur et à mesure des renouvellements d'abonnements. Les dotations et participations ont également progressé en 2013. La Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'État, a ainsi été abondée, hors dotation nationale de péréquation, de près de 29.000 € avec l'évolution démographique de la collectivité. Cette augmentation doit cependant être rapprochée de la contraction – toutefois moindre – de certaines dotations et reversements de fiscalité, figurant avec la DGF dans l'enveloppe normée.

Pour la deuxième année consécutive, la ville a perçu une dotation nationale de péréquation de plus de 11.000 € et un versement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle de plus de 25.000 € confirmant que la commune demeure, hors mesures financières correctrices, moins bien dotée que les autres communes de même strate.

Les attributions et dotations versées par la Cugn ont faiblement progressé avec une dotation de solidarité communautaire en hausse de 4000 € (soit 2,5%).



Évolution des reversements de fiscalité depuis 2004 (en K€)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Attribution de compensation	576									
Dotation de solidarité communautaire	139	214	183	204	216	152	150	153	156	160

Si les recettes des services sont restées relativement stables, les produits du domaine ont fortement progressé en 2013 (+ 40.000 €), notwithstanding la fin du bail de la Police Aux Frontières. Cette évolution s'explique essentiellement par une meilleure affectation et utilisation des salles communales, et notamment de la salle Maringer dont les recettes dépassent largement les prévisions, et par l'assujettissement de certains baux professionnels à la TVA.

Concernant enfin les recettes à caractère conjoncturel ou exceptionnel, la ville a perçu en 2013 :

- une première participation de l'État à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour le dernier trimestre 2013, à hauteur de 11.700 €,
- un niveau de taxe additionnelle aux droits de mutation en repli, pour la quatrième année consécutive, le marché de l'immobilier peinant à redémarrer.



Évolution de la taxe additionnelle aux droits de mutation (en K€)

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
160	172	195	364	253	222	129	249	217	194	185

- des recettes exceptionnelles d'atténuations de charges pour 47.000 €, composées essentiellement de remboursements de rémunérations par l'assurance statutaire et d'aides de l'État pour l'emploi de quatre agents en contrats aidés,
- des remboursements de sinistres pour près de 41.000 € dont un reliquat pour l'indemnisation des conséquences des inondations de 2012,
- des remboursements de fiscalité indûment payées (taxes d'urbanisme, taxes foncières, taxes d'enlèvement des ordures ménagères) pour environ 12.000 €

C

L'évolution de la section d'investissement

1. L'évolution des dépenses

Les principales opérations d'équipement du mandat étant arrivées à terme en 2012, l'exercice budgétaire 2013 a été caractérisé principalement par le règlement de reliquats d'opérations engagées l'année antérieure et par la réhabilitation d'équipements détériorés par les inondations.

La ville d'Essey-lès-Nancy a ainsi mené à terme :

- la réalisation du square Hayotte, parc arboré comprenant des aires de jeux et des espaces de détente, pour près de 125.000 €,
- la réalisation de la Maison du Grémillon, épicerie solidaire inaugurée le 22 novembre dans les locaux précédemment occupés par la Police Aux Frontières pour 41.000 €, hors restes à réaliser pesant sur l'exercice suivant,
- l'extension du système de vidéosurveillance pour environ 45.000 €.

La refonte du site internet a également fortement mobilisé l'organisation en 2013. Celle-ci a été réalisée en régie et comptabilisée en investissement.

Le nouveau site internet de la ville



Épicerie solidaire, la Maison du Grémillon



S'agissant des réparations des conséquences des inondations, seule la réhabilitation du chemin d'Abbron a pu être imputée en section d'investissement (pour 22.500 € environ). Les autres travaux de réparation, qui n'avaient pas pour objet de modifier la consistance ou la valeur du patrimoine de la collectivité n'ont pu, en dépit de la demande de dérogation adressée au Ministre des Finances par le biais de madame Chaynesse Khirouni, faire l'objet d'une valorisation directe en section d'investissement. Or l'imputation en investissement aurait pu permettre de récupérer la TVA sur les dépenses acquittées.

Parmi les dépenses obligatoires, outre le remboursement du capital de la dette, la ville a été amenée à régler à l'Établissement Public Foncier de Lorraine les premières annuités de rachat de ses parts indivises des parcs Haut Château et Maringer (soit une charge de 16.309 € pendant 8 ans). L'établissement foncier avait, en effet, fait connaître, en 2011, son intention de s'en séparer pour des raisons de gestion patrimoniale et de responsabilité juridique.

Au-delà de toutes ces dépenses imposées, la ville a continué, dans le prolongement des exercices précédents, d'investir dans l'amélioration et la sécurisation du cadre de vie de ses habitants en priorisant ses interventions sur la mise aux normes des équipements publics (cours d'école, jeux dans les parcs, allées piétonnes...).

2. L'évolution des recettes

Les investissements 2013 ont principalement été financés sur les ressources propres de la collectivité, grâce au résultat excédentaire de l'exercice antérieur et à l'autofinancement dégagé sur l'exercice courant.

Sur les deux cessions inscrites au budget, seule la cession de tracteurs des services techniques a pu être réalisée en 2013. La vente du bâtiment situé 2 rue Christian Moench n'a pu être engagée en raison d'un déménagement tardif des associations dans les locaux occupés par la Police Aux Frontières. Libérés en cours d'année, ces locaux avaient dû faire l'objet de travaux rendant incompatible toute occupation.

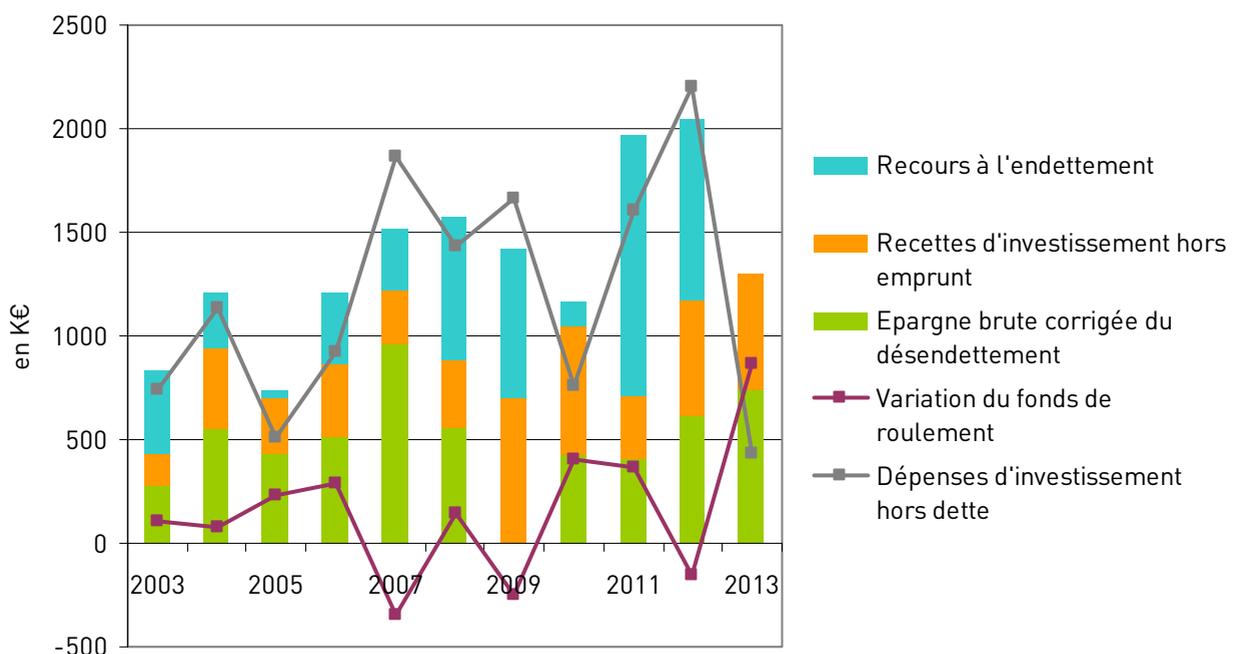
Il convient, en revanche, de noter que l'expérimentation de la vente aux enchères, pour les véhicules, a été particulièrement concluante avec des recettes deux fois plus importantes que celles escomptées. Cette méthode de vente pourrait donc être reconduite pour la cession en 2014 des deux immeubles du 2, rue Christian Moench et 173, rue Roger Bérin.

S'agissant du FCTVA, en raison d'un différend avec la Direction Générale des Finances Publiques sur l'éligibilité de l'opération de réhabilitation de la salle Maringer au dispositif de déductibilité de la TVA, une partie significative du remboursement de la TVA pour cette opération sera différée en 2014.

Concernant les autres recettes d'équipement, la ville a perçu relativement peu de subventions en 2013. Certains marchés se sont soldés tardivement retardant d'autant la production des pièces nécessaires à la liquidation des engagements des partenaires. Les notifications reçues jusqu'à présent permettront également d'inscrire ces recettes en restes à réaliser de l'exercice 2013.

En dépit du report de la vente de l'immeuble situé 2, rue Christian Moench, la ville a pu, grâce aux recettes supplémentaires dégagées en section de fonctionnement, se dispenser de contracter de nouveaux emprunts pour financer ses investissements. Comme annoncé au précédent budget primitif, les seules recettes d'emprunts qui figureront au compte administratif seront celles correspondant à des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Schéma de financement des investissements 2003-2013



D

L'évolution de la dette

1. L'évolution des dépenses

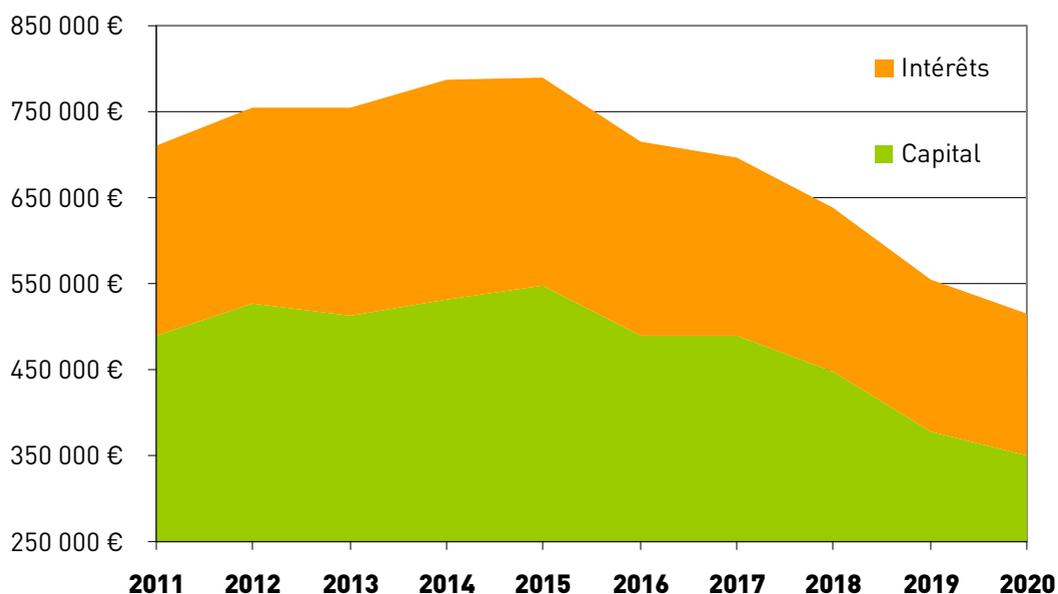
En l'absence de nouveaux emprunts conclus sur l'exercice, l'encours de la dette s'est contracté de 250.000 € en 2013. L'annuité a, en revanche progressé et devrait s'établir autour de 790.00€ en 2014 avec la comptabilisation des derniers emprunts contractés fin 2012.



La structure de la dette reste inchangée, avec une grande majorité d'emprunts contractés en taux fixe.

Le graphique suivant montre les opportunités réelles de financement à partir de 2015, avec une baisse importante de l'annuité due à la fin d'emprunts anciens.

Évolution de l'annuité de la dette



Compte tenu de la situation financière de la collectivité, il peut être envisagé de rembourser par anticipation les emprunts arrivant à échéance en 2015 et 2016. Les réserves financières sont suffisantes pour amorcer le désendettement de la commune.

A

Les dépenses de gestion

1. Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante intègrent en 2014 la prise en charge totale de la réforme des rythmes scolaires.

Instaurée à la rentrée 2013, cette réforme n'a pesé que pour un trimestre sur le budget écoulé. Avec l'engagement de la municipalité de proposer davantage d'activités aux enfants dans le cadre des Temps d'Activités Gratuits (Tag) et la nécessité d'absorber cette réforme sur une année, la ville d'Essey-lès-Nancy doit s'attendre à une progression des charges de prestation de restauration et d'animation en 2014. Ces dépenses supplémentaires devraient néanmoins être financées en grande partie, voire en totalité, par les participations financières de la Caf et de l'État.

Le relèvement de la TVA et la progression naturelle des prix des biens et des services devraient, quant à eux, grever de 18.000 € supplémentaires le chapitre des charges à caractère général.



Brigachtal, ville jumelée avec Essey-lès-Nancy

Avec un budget construit à taux d'imposition constants, les services seront amenés à prolonger leurs efforts d'économie en 2014 pour garantir la progression parallèle des courbes de charges et de recettes.

S'agissant des charges de gestion courante, il sera proposé de reconduire l'enveloppe des subventions aux associations et aux établissements publics municipaux, qui ne peuvent rester dans l'attente du renouvellement des instances décisionnelles de la ville pour engager leurs actions. Dans ce cadre, il sera proposé d'inscrire des crédits complémentaires pour accompagner le Comité de Jumelage dans l'organisation de la réception du trentième anniversaire du jumelage de la ville avec Brigachtal.

A

Les dépenses de gestion

(suite)

2. La masse salariale

Composée des charges de personnel et des remboursements de salaires perçus en atténuation, la masse salariale devrait progresser d'environ 1,2 % en 2014 sous l'impact de la réforme des rythmes scolaires et des mesures salariales arrêtées par le Gouvernement.

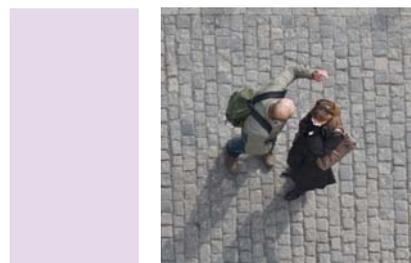
Ainsi, les cotisations patronales de retraite vont continuer, à l'image des années précédentes, d'évoluer à la hausse en 2014. Pour mémoire, le précédent Gouvernement avait souhaité aligner ces cotisations sur celles du secteur privé, dans le cadre d'un plan décennal, appelant également à contribution les agents. Cette mesure contraint chaque année, un peu plus, le budget communal avec une progression de 20.000 € de la masse salariale sur ce seul exercice.

Par ailleurs, le législateur a décidé, à compter du 1^{er} février, de relever le traitement des agents de catégorie C par l'octroi de points d'indice supplémentaires prenant la forme de reclassements indiciaires. Cette revalorisation salariale qui concerne actuellement les agents disposant des plus bas revenus pourrait s'étendre en 2015 à tous les agents dans le cadre du

projet de refonte des grilles indiciaires porté par le Gouvernement, destiné à compenser la reconduction pour la quatrième année consécutive du gel du point d'indice de la fonction publique. En tout état de cause, cette revalorisation indiciaire devrait entraîner en 2014 une progression de 4,6 à 46 € par mois des traitements des agents de catégorie C.

S'agissant des mouvements de personnel, il sera proposé de n'inscrire dans le budget primitif qu'un remplacement partiel, sous forme d'un contrat aidé, du départ à la retraite d'un agent. Les crédits budgétaires ainsi libérés seraient alors affectés à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, dont l'impact sur les charges de personnel est évalué à 77.000 € sur une année entière (27.000 € ayant été inscrits au budget précédent) avec le recrutement de vacataires supplémentaires pour l'organisation des Temps d'Activités Gratuits et le Centre de Loisirs. Il convient toutefois de relever, qu'à l'instar des charges de gestion courante générées par les nouveaux rythmes scolaires, ces nouvelles dépenses de personnel seront couvertes en grande partie par les participations financières de l'État et de la Caf.

Enfin, la masse salariale sera impactée par l'organisation des élections municipales et européennes qui conduiront à mobiliser une trentaine d'agents sur trois dimanches et généreront un volume d'heures supplémentaires conséquent.



Évolution de la masse salariale 2013 - 2014

	Évolution des inscriptions budgétaires en dépenses	Évolution des inscriptions budgétaires en recettes
Effet Glissement Vieillesse Technicité	+ 20.000 €	-
Cotisations retraite	+ 20.000 €	-
Mesure catégorielle	+ 15.000 €	-
Départ en retraite	- 25.000 €	-
Rythmes scolaires	+ 50.000 €	+ 47.970 €* *
Scrutins électoraux	+ 18.500 €	+ 5.000 €
TOTAL	+ 98.500 €	+ 50.970 €

B

Les ressources

Les recettes de fonctionnement continuent à progresser malgré la contraction de certains postes.

S'agissant des participations de l'État, la dotation globale de fonctionnement devrait ainsi reculer de 44.000 € en 2014, avec l'instauration de la contribution financière obligatoire à l'effort de réduction des déficits publics. L'inconnue proviendra de la dotation nationale de péréquation et du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui pourraient aussi bien progresser que disparaître, les indicateurs financiers de la ville étant très proches des seuils de déclenchement et dépendants de la politique fiscale décidée par les autres collectivités de la strate.

En matière fiscale, en l'absence de modification des taux d'imposition, les contributions directes devraient générer seulement 25.000 € de recettes supplémentaires en raison de la faible revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (+ 0,9 % dans la loi de finances pour 2014) et d'une progression des bases physiques attendue à moins de 1 %.

L'évolution positive des recettes de fonctionnement devrait provenir finalement pour l'essentiel de la fiscalité indirecte et plus particulièrement des taxes sur la publicité et l'électricité.



L'adoption du coefficient maximal pour la taxe sur la consommation finale d'électricité devrait ainsi rapporter au minimum 70.000 € supplémentaires à la collectivité, sur la base d'une utilisation rationnelle de l'énergie par les ménages contributeurs. L'évolution du produit de cette taxe reste toutefois étroitement liée aux événements climatiques. Le prolongement de l'hiver sur le premier semestre 2013 s'était ainsi traduit par une progression conséquente de cette recette fiscale.

* Recettes également affectées à la couverture des charges de gestion courante



B

Les ressources

(suite)

Avec l'augmentation des tarifs délibérés en 2012, le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure pourrait progresser de près de 50.000 €. Toutefois, avec un régime en cours d'aménagement suite aux récentes évolutions législatives et jurisprudentielles, il sera proposé de reconduire par prudence au budget primitif la recette perçue en 2013.

Les redevances des services devraient, quant à elles, se contracter légèrement en 2014 avec la fin de deux conventions de mise à disposition de personnel et l'absence de perception de recettes exceptionnelles (remboursements) qui avaient caractérisé l'exercice précédent.

Les produits du domaine devraient suivre la même évolution que les redevances des services, avec notamment la fin du bail de la Police Aux Frontières et l'installation de l'épicerie solidaire dans les locaux libérés. La progression des recettes de location de la salle Maringer constatée sur 2013 pourrait toutefois se prolonger en 2014 et neutraliser partiellement la perte de loyers.

Comme les recettes d'atténuations de charges, l'évolution de la taxe additionnelle aux droits de mutation constitue toujours une inconnue. En raison de l'attente des acheteurs et des vendeurs de biens immobiliers, il sera proposé de repartir sur l'hypothèse basse du budget primitif 2013.

C

L'équilibre financier

Conçu selon un scénario a minima, le budget primitif 2014 sera équilibré sans augmentation des taux d'imposition.

Cette décision ne compromettra pas pour autant la possibilité pour la nouvelle équipe de les modifier. En effet, en période électorale, l'échéance de vote des taux est reportée au 15 avril.

De même, le projet de budget primitif sera exceptionnellement construit sans reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Le solde excédentaire après couverture du déficit d'investissement (1068) est évalué à plus de 180.000 €.

Détail des résultats prévisionnels 2013

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (00x)			870 376,30 €		870 376,30 €	
Opérations de l'exercice (hors emprunt)	5 196 962,66 €	5 798 433,33 €	1 259 148,24 €	1 472 615,37 €	6 456 110,90 €	7 271 048,70 €
Total	5 196 962,66 €	5 798 433,33 €	2 129 524,54 €	1 472 615,37 €	7 326 487,20 €	7 271 048,70 €
Résultats de clôture		601 470,67 €	656 909,17 €		55 438,50 €	
RAR 2013 (hors emprunt)			61 850,20 €	299 154,00 €		
Totaux cumulés	5 196 962,66 €	5 798 433,33 €	2 191 374,74 €	1 771 769,37 €	7 326 487,20 €	7 271 048,70 €
Résultats cumulés		601 470,67 €	419 605,37 €			181 865,30 €

Ce résultat pourra faire l'objet d'un report ou d'une affectation à l'occasion du budget supplémentaire que la nouvelle équipe municipale devra présenter avant la fin du 1^{er} semestre, à l'occasion de l'adoption du compte administratif.

Enfin, compte tenu du volume volontairement réduit de la section d'investissement, le budget primitif devrait être établi en suréquilibre. Cet excédent d'investissement pourra également être employé en cours d'année pour réaliser des investissements complémentaires sans recours à l'emprunt.

Les investissements

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, le budget primitif 2014 intégrera principalement des dépenses de réhabilitation du patrimoine ainsi que le règlement de l'anuité de la dette et des opérations engagées sur l'exercice précédent ou faisant l'objet de conventions.



En matière de réhabilitation du patrimoine, des crédits seront proposés pour la réalisation de travaux de mises aux normes de sécurité et d'accessibilité. Il apparaît en effet indispensable d'opérer sur cet exercice la reprise en sous-œuvre de l'école Prévert (30.000 € environ) et de finaliser la mise aux normes de l'épicerie solidaire avec le changement de vitrages et l'installation d'un dispositif de protection contre l'incendie (10.000 €). Ces dépenses viendront compléter celles inscrites traditionnellement au budget pour la remise à niveau des aires de jeux et des installations de gaz des équipements collectifs.

Place de la République



Au-delà de ces nouvelles dépenses, le budget primitif 2014 intégrera des crédits pour honorer les engagements de la ville auprès :

- des écoles avec l'inscription d'enveloppes budgétaires pour l'acquisition et le renouvellement de postes informatiques, de matériel et de mobilier
- de la crèche Pitchoun et de la clinique Pasteur avec une participation, sous forme de fonds de concours, à l'installation de la crèche sur le quartier Kléber
- du Grand Nancy et de l'Établissement Public Foncier de Lorraine avec l'ouverture de crédits pour la réalisation des études portant sur la formulation d'orientations et de scénarios d'aménagement.

Ces dépenses seront complétées des restes à réaliser et des reports de l'exercice précédent avec notamment l'installation de jeux dans le square Hayotte et le parc Maringer.

Avec un niveau d'équipement volontairement réduit pour ne pas obérer les capacités d'investissement de la future équipe municipale, le financement des investissements sera réalisé exclusivement sur les fonds propres de la collectivité, constitués principalement de l'autofinancement de l'exercice et de la vente de deux immeubles.

Il convient, enfin, de noter que la ville devrait percevoir en 2014 un reliquat de subvention d'environ 90.000 € avec l'achèvement des opérations structurantes du mandat, mais que le niveau de remboursement de TVA devrait être en recul avec la contraction de la section d'investissement sur l'exercice 2013.

Synthèse des orientations budgétaires

Les excellents résultats 2013 et l'effort continu de rationalisation des dépenses opéré depuis 2009 permet d'inscrire les orientations budgétaires suivantes :

- Une stabilisation des dépenses de gestion. Hormis les augmentations obligatoires (personnel) le budget 2014 a été reproduit à l'identique du budget 2013 en matière de fonctionnement.
- Les recettes devraient continuer à progresser faiblement, grâce à la dynamique de la TLPE et de la taxe sur l'électricité et de l'évolution des bases.
- En matière d'investissement, le BP 2014 comprend essentiellement les reliquats de l'année 2013 et les dépenses obligatoires d'entretien des bâtiments. Le déficit d'investissement cumulé depuis l'opération Maringer sera complètement couvert cette année par les fonds propres.

Il est donc proposé :

- 1) de ne pas affecter le résultat excédentaire 2013 par anticipation,
- 2) de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2014,
- 3) d'amorcer le remboursement des dettes afin de d'augmenter les capacités d'investissement pour la prochaine équipe.

